

Conditions Générales de Vente

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » s'applique à toutes les offres de formations.

Conditions d'exécution : Tous les éléments d'information relatifs, aux moyens et méthodes pédagogiques, aux contenus du programme, sont présentés dans le projet pédagogique. Une convention (qui vaut contrat) ou un devis est établi par POLLEN FORMATION et signé par les deux parties au préalable.



**30 avenue de Zelzate
07200 Aubenas
04 75 94 87 72**
SIRET: 439 076 563 00121
formation@pollen.coop www.pollen.coop
POLLEN Formation SCOP SA à capital variable
TVA Intracomm FR 62 439 076 563 RCS AUBENAS

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été décernée au titre de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION
Déclaration
Organisme de Formation
DRTEFP
ARA 82 07 00936 07
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état



FORMATION CONTINUE
HORS ALTERNANCE
www.marque-nf.com

Tarifs : Les prestations étant adaptées aux besoins de chaque client, les devis sont personnalisés. Les conditions de paiement sont fixées par la convention ou le contrat de formation.

Le règlement des sommes dues à POLLEN-FORMATION sera effectué : par chèque bancaire, postal à l'ordre de POLLEN FORMATION ou par mandat administratif au compte bancaire : Crédit Coopératif, 15 boulevard Bancel, 26000 Valence, n° de compte : 42559/00013/21007060107/10.

En cas de retard de paiement : Tout retard de paiement entraînera une pénalité, égale au dernier taux de refinancement de la BCE, majoré de 10 points, calculé au prorata temporis sur les sommes restantes dues. (Art L441-6 Code de Commerce). Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum fixé à 40€ par facture. (Art. L441-6 et art D.441-5 du Code de Commerce).

Prise en charge par un OPCO – Opérateur de compétence : La décision de prise en charge doit être demandée à l'organisme gestionnaire de l'entreprise. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Conditions d'annulation : La convention ou le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas d'indisponibilité de l'intervenant(e) à la date convenue ou de l'annulation de cette intervention du fait d'un nombre insuffisant de stagiaires, celle-ci serait reportée. Dans le cas où l'annulation serait du fait de POLLEN-FORMATION, le coût de la formation ne serait pas dû. L'annulation par le client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation de la prestation, de fait du client, après commande, celui-ci sera redevable d'une indemnité faisant l'objet d'une facture simple et calculée de la façon suivante : - Annulation plus de 30 jours avant l'intervention : 10% de la commande

- De 10 à 30 jours avant l'intervention : 30% de la commande - Moins de 10 jours avant l'intervention : 70% de la commande - Dans un délai inférieur à 48 heures : la totalité de la commande.

En application de l'article L 6354-1 du code du travail, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme de formation remboursera au cocontractant les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait. Une non réalisation ou une réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non à l'organisme de formation ou à son client, ne donnera lieu, au titre de la formation professionnelle continue, qu'à facturation des sommes correspondant à la réalisation effective de la prestation.

Responsabilité : Le prestataire ou selon le cas le participant est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile.

POLLEN FORMATION déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de l'action de formation.

POLLEN FORMATION assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance des attestations individuelles en fin de cycle. En vertu de l'article L 6352-3 du Code du travail, les stagiaires prendront connaissance du Règlement Intérieur de l'Organisme, et s'y conformeront.

Confidentialité et propriété intellectuelle : POLLEN FORMATION détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande demeurent sa propriété exclusive. Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de POLLEN FORMATION que pour les fins stipulées à la commande. Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant aux formations de la Société ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de POLLEN FORMATION. Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Communication : Le Client accepte d'être cité par POLLEN FORMATION comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de POLLEN FORMATION. À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessous, POLLEN FORMATION peut mentionner le nom du client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

Dans le cadre du **Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée**, POLLEN FORMATION s'engage à ce que le recueil des données personnelles et leurs traitements soient conformes à ce règlement. Pour en savoir plus sur la gestion des données personnelles et exercer vos droits, vous pouvez consulter notre « politique de traitement et de protection des données personnelles » sur notre site internet www.pollen-scop.coop.

Renoncement : Le fait pour POLLEN FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renoncement à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Contestation et litiges : Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce d'Aubenas. L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.